

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 26 février 2024

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT.

Présents :

Mesdames Danièle CASALE, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Nicole VENTEUX

Monsieur Jacques FERRAUD

Absente excusée :

Mesdames Monique HOURS, Yvette SIAS.

Monsieur Philippe CERETTA

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Nicole VENTEUX
Madame Joelle NARD à Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

Date de convocation

20 février 2024

OBJET : Affectation de résultats 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture pour l'année 2023 se porte à + 7 195,94 € et comporte :

- Section d'investissement : + 279,91 € (excédent)
- Section de fonctionnement : + 6 916,03 € (excédent)

Le Conseil d'administration, l'exposé de la Vice-Présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité.

REPREND le solde de + 279,91 € en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2024 ;

REPREND le solde de + 6 916,03 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2024 ;

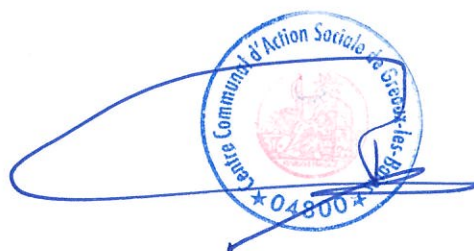
INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2024.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 26 février 2024

Signé,
Le 29 FEV. 2024

Publié sur le site internet de la mairie,
Le 29 FEV. 2024

Le Président du CCAS



Paul AUDAN